



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT À CONSERVER

P. 1/1



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

014222001384

1vict00a5dy4 - 0000
1/2 - 1292/3239 - 5203
016034222 - TF - 638344



LE BAR JO
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
6 PLACE DE LA MAIRIE
46240 COEUR DE CAUSSE

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010207297 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0729 787

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 22.01.2026

le 16 janvier 2026

Relevé : 523970 59

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veuillez préciser vos instructions de **rejet** (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ **REJET TOTAL** de 339,65 euros → Code motif du rejet total (2) : ☐

☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

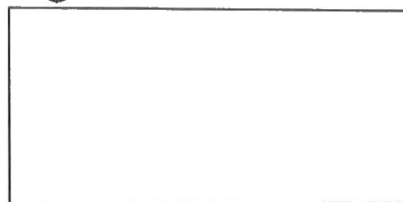
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT À REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMÉRO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
523971 56	0010077755	SODIGEL - QUERCY GEL	22.01.2026 NA	339,65		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 22.01.2026				339,65		
VALEUR 21.01.2026						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. À défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré